

2018 DJS 64 Subventions (286.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec huit associations sportives locales (14^e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les clubs et associations, dans l'exercice de leurs missions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris dans le développement au quotidien de la vie sportive.

La Ville de Paris a développé une politique de partenariat avec plusieurs associations parisiennes majeures. Ce partenariat s'est traduit sous la forme d'une convention annuelle, tenant compte des objectifs poursuivis par la collectivité parisienne, et élaborée en concertation étroite avec la mairie d'arrondissement lorsqu'elle concerne une association locale. Au cours de la saison dernière, 103 conventions annuelles d'objectifs ont été signées.

Dans un souci de continuité d'action et de pérennisation des liens noués avec les associations sportives parisiennes, la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs permettra dès cette année de renforcer les liens de partenariat. La finalité de ces objectifs poursuivis sur plusieurs années est de permettre aux associations de développer leur projet sportif et éducatif, notamment en faveur des jeunes et du public féminin et de mener leurs actions en concertation avec les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports afin de promouvoir leurs disciplines respectives dans la capitale.

En outre, pour chacune des associations concernées, la subvention est accordée en considération de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre de licenciés inscrits, ainsi que du bilan des activités et du dynamisme constaté. Cet état des lieux fait l'objet d'un diagnostic partagé à l'automne entre l'association, l' élu d'arrondissement et les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports compétents dans le but premier de promouvoir et développer des actions sportives relevant d'un intérêt local (tel que le sport féminin ou l'intégration sociale). Les montants proposés ont bien sûr fait l'objet d'une concertation préalable avec la maire d'arrondissement.

Je vous prie donc de m'autoriser à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs annexées au présent projet et d'approuver la répartition d'une somme de 286.500 euros, entre les huit associations suivantes :

- Gassendiana (propose la gymnastique féminine et gymnastique d'entretien) pour 9.500 euros
- Basket Paris 14 (propose la pratique du Basket-ball) pour 8.000 euros
- Roc 14 (propose l'escalade et les activités physiques en pleine nature) pour 10.000 euros.
- En Avant Paris (propose la pratique de la Gymnastique) pour 21.000 euros
- Paris Alésia F.C. (propose la pratique du Football) pour 53.000 euros
- Jeunesse Athlétique Montrouge (club omnisport) pour 35.000 euros
- Femina Sports (propose le Tennis, la Natation et la Gymnastique) pour 55.000 euros
- Club Athlétique de Paris (propose la pratique du Football) pour 95.000 euros

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

